

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ARTEMARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures trente sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire d'Artemare.

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Maurice BERRARD, Céline BERGER, Karine MICHAUD,

Absents excusés : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX

Secrétaire de séance : Valérie PONCET

Délibération N°2024-32

Objet : maintien ou non maintien de Monsieur Frédéric FLAUJAT, dans ses fonctions de 3^e adjoint, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que, comme les conseillers municipaux en ont été informés, il a décidé de retirer l'intégralité des délégations qu'il avait consenties à Monsieur Frédéric FLAUJAT en tant que 3^{ème} adjoint au Maire.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci ou non dans ses fonctions d'adjoint (art L. 2122-18 du CGCT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;
Vu la délibération n°20200604-27-05-2020-1DE du conseil municipal du 27 mai 2020 portant élection du maire

Vu la délibération n°20200604-27-05-202-3DE du conseil municipal du 27 mai 2024 portant élection des adjoints au maire

Vu l'arrêté du 15 juin 2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un adjoint, Monsieur Frédéric FLAUJAT, dans les domaines suivants :

Travaux et maintenance courante sur l'ensemble des bâtiment communaux et installations sportives, suivi des contrats d'entretien des bâtiments, réseaux et voirie, éclairage public, électricité, gaz, téléphone, parc automobile.

Vu l'arrêté municipal n° 20240625-ARRADJ2024-3AI portant retrait d'une délégation de fonction et de signature au 3^e adjoint

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale ;

Considérant que l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric FLAUJAT, 3^e adjoint, et de délibérer sur le maintien ou non-maintien de Monsieur FLAUJAT dans ses fonctions de 3^e adjoint.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il propose au conseillers municipaux de passer au vote à bulletin secret et de se prononcer sur le maintien de Monsieur Frédéric Flaujât dans ses fonctions de 3^{ème} adjoint.

Le Conseil municipal avant le vote :

- PREND ACTE du retrait de la délégation de fonctions et de signature à Monsieur Frédéric FLAUJAT, 3^e adjoint ;

Après vote,

Le conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés

- Décide du non-maintien de Monsieur Frédéric FLAUJAT dans ses fonctions de 3^{ème} adjoint.

Présents : 11	OUI	NON	BLANC
Absents : 4	2	8	2
Dont 1 pouvoir			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Roland DESCHAMPS



Délibération rendue exécutoire par publication
et/ou notification à compter du.... /.... /....

Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20240923-2024-32-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20240923-2024-32-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2024